Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **05 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 31 Décei	mbre
		2016	2015
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	<u>257 251 426</u>	<u>278 078 416</u>
Obligations		172 241 841	181 399 391
BTA		68 534 952	48 221 616
BTZc		9 787 705	36 452 644
Titres de FCC		204 045	396 396
Titres d'OPCVM		6 482 883	11 608 369
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>67 565 070</u>	<u>64 987 112</u>
Placements monétaires		1 957 618	38 630 714
Placements à terme		64 805 718	25 216 240
Disponibilités		801 734	1 140 158
Créances d'exploitation	7	<u>284 362</u>	<u>15 400</u>
Intérêts à recevoir		284 362	15 400
Titres de créances échus		<u>-</u>	
TOTAL ACTIF		325 100 858	343 080 927
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	553 201	585 585
Autres créditeurs divers	9	174 008	404 899
Total passif		727 210	990 484
ACTIF NET			
Capital	10	<u>310 374 191</u>	<u>327 701 062</u>
Sommes distribuables		<u>13 999 457</u>	<u>14 389 381</u>
de l'exercice	11	13 998 359	14 387 286
Report à nouveau		1 098	2 095
Total actif net		324 373 648	342 090 443
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		325 100 858	343 080 927

ETAT DE RESULTAT Exercice clos le 31 Décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

		Exercice clos le	31 Décembre
	Notes	2 016	2 015
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>13 487 758</u>	<u>14 343 201</u>
Revenus des obligations		8 855 057	9 012 832
Revenus des BTA et BTZc		4 287 966	4 742 356
Revenus des titres d'OPCVM et de FCC		344 735	588 014
Revenus des placements monétaires	13	<u>885 056</u>	<u>2 598 172</u>
Revenus des placements à terme	14	<u>3 175 230</u>	1 566 942
Total des revenus de placement		17 548 044	18 508 315
Charges de gestion des placements	15	(2 223 492)	(2 346 822)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 324 552	16 161 493
Autres charges d'exploitation	16	(467 977)	(492 751)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 856 575	15 668 742
Régularisation du résultat d'exploitation		(858 216)	(1 281 455)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		13 998 359	14 387 286
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation	1)	858 216	1 281 455
Variation des plus ou moins-values potentielles sur	titres	75 884	(306 980)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	S	203 573	982 061
Frais de négociation de titres		-	(2 871)
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 136 033	16 340 951

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 Décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le	31 Décembre
	2 016	2 015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	14 856 575	15 668 742
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	75 884	(306 980)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 573	982 061
Frais de négociation de titres	-	(2 871)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(12 380 871)	(14 045 500)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
Capital au nominal	275 037 600	272 830 300
Régularisation des sommes non distribuables	675 026	272 338
Régularisation des sommes distribuables	10 129 950	9 679 925
Rachats		
Capital au nominal	(292 588 100)	(309 391 900)
Régularisation des sommes non distribuables	(730 855)	(328 484)
Régularisation des sommes distribuables	(12 995 578)	(12 480 856)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(17 716 795)	(37 123 225)
ACTIF NET		
En début d'exercice	342 090 443	379 213 668
En fin d'exercice	324 373 648	342 090 443
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'exercice	3 269 307	3 634 923
En fin d'exercice	3 093 802	3 269 307
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début d'exercice	104,636	104,325
En fin d'exercice	104,846	104,636
TAUX DE RENDEMENT	4,41%	4,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la société POS est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation, en date d'arrêté, des placements :

(a) Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente :
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société POS.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 Décembre 2016, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement linéaire, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. L'incidence de cet étalement linéaire est portée à l'actif net, parmi les plus ou moins-values potentielles, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

(b) Evaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 31 Décembre 2016, la somme de 257.251.426 DT contre 278.078.416 DT au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit :

			Amortissement Cumulé des Surcotes/	Intérêts			%	
	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Décotes	courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2016	actif net	% actif
Obligations de sociétés		<u>159 567 352</u>	<u>0</u>	<u>4 464 185</u>	<u>o</u>	<u>164 031 537</u>	<u>50,57%</u>	<u>50,46</u>
AIL 2012-1	30 000	600 000	-	18 216	-	618 216	0,19%	0,19
AIL 2013-1	30 000	1 200 000	-	39 576	-	1 239 576	0,38%	0,38
AIL 2014-1 AIL 2015-1 7ANS	20 000	1 200 000	-	29 568	-	1 229 568	0,38%	0,38
CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	50 928	=	2 050 928	0,63%	0,63
AB 2008/15A	10 000	466 640	-	14 960	-	481 600	0,15%	0,1
AB 2008/20A	30 000	1 800 000	-	62 136	-	1 862 136	0,57%	0,5
AB 2009/15A	60 000	3 198 600	-	33 264	-	3 231 864	1,00%	0,9
AB 2010	30 000	1 799 477	-	24 744	-	1 824 221	0,56%	0,5
AMEN BANK 2007	20 000	200 000	-	7 760	-	207 760	0,06%	0,0
AMEN BANK 2011-1 AMEN BANK 2012 -	50 000	2 500 000	-	32 440	-	2 532 440	0,78%	0,7
Taux Fixe AMEN BANK 2012 - Taux Variable	20 000 123 185	1 200 000 7 391 100	- -	17 424 95 296	- -	1 217 424 7 486 396	0,38% 2,31%	2,3
AMEN BANK 2014-1 7ANS AMEN BANK 2016-1	20 000	2 000 000	-	100 640	-	2 100 640	0,65%	0,6
7ANS AMENBANK 2016-1	10 000	1 000 000	-	6 736	-	1 006 736	0,31%	0,3
5ANS	40 000	4 000 000	-	26 592	-	4 026 592	1,24%	1,2
ATB 2007/1	50 000	3 200 000	-	96 880	-	3 296 880	1,02%	1,0
ATB SUB 2009	50 000	1 875 000	-	46 440	-	1 921 440	0,59%	0,5
ATL 2008/SUBOR	15 000	600 000	-	12 156	-	612 156	0,19%	0,1
ATL 2010-2	35 500	710 000	-	170	-	710 170	0,22%	0,2
ATL 2011	30 000	1 800 000	-	79 416	-	1 879 416	0,58%	0,5
ATL 2012-1	30 000	600 000	-	17 400	-	617 400	0,19%	0,1
ATL 2013-1	20 000	1 600 000	-	60 576	-	1 660 576	0,51%	0,5
ATL 2013-2	30 260	2 420 800	-	17 962	-	2 438 762	0,75%	0,7
ATL 2014-1	20 000	1 200 000	-	55 680	-	1 255 680	0,39%	0,3
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	223 008	-	4 223 008	1,30%	1,3
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	110 970	-	3 860 970	1,19%	1,1
ATL 2015-2	20 000	2 000 000	-	105 360	-	2 105 360	0,65%	0,6
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	31 936	-	1 031 936	0,32%	0,3
ATL 2017-1 7A 7.8%	20 000	2 000 000	-	684	-	2 000 684	0,62%	0,6
ATTIJ BANK 2010 ATTIJ BANK SUB	20 000	571 400	-	21 568	-	592 968	0,18%	0,1
7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	10 360	-	1 010 360	0,31%	0,3
ATTIJ LEAS 2011 ATTIJARI LEASING 2012-1	30 000 15 000	600 000 900 000	-	27 864 26 928	-	627 864 926 928	0,19%	0,19
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	200 000	-	384	-	200 384	0,06%	0,0
BH 2009	25 895	1 592 543	-	186	-	1 592 729	0,49%	0,4
BH 2013-1	20 000	1 142 000	_	31 824	_	1 173 824	0,36%	0,3

BH SUB 7 ANS 2015								
7.5%	60 000	6 000 000	-	214 032	-	6 214 032	1,92%	1,91%
BNA SUB 2009	50 000	2 665 500	-	84 880	-	2 750 380	0,85%	0,85%
BTE 2009 BTE 2010 CAT B 20	41 100	1 233 000	-	15 322	-	1 248 322	0,38%	0,38%
ANS BTE 2011 CAT A 7	10 000	700 000	-	9 512	-	709 512	0,22%	0,22%
ANS BTE 2011 CAT B 20	27 500	1 650 000	-	65 450	-	1 715 450	0,53%	0,53%
ANS	25 000	2 000 000	-	89 340	-	2 089 340	0,64%	0,64%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	1 000 000	-	973	-	1 000 973	0,31%	0,31%
BTK 2009	10 703	641 991	-	21 963	-	663 954	0,20%	0,20%
BTK 2012-1	50 000	2 143 000	-	13 920	-	2 156 920	0,66%	0,66%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	5 552	-	2 005 552	0,62%	0,62%
CHO 2009	5 000	187 500	-	928	-	188 428	0,06%	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	600 000	-	33 472	-	633 472	0,20%	0,19%
CIL 2012/1	20 000	400 000	-	14 576	-	414 576	0,13%	0,13%
CIL 2012/2	20 000	800 000	-	35 696	-	835 696	0,26%	0,26%
CIL 2014/1	15 000	900 000	-	24 144	-	924 144	0,28%	0,28%
CIL 2014/2	20 000	1 600 000	-	89 568	-	1 689 568	0,52%	0,52%
CIL 2015/1	15 000	1 200 000	-	40 236	-	1 240 236	0,38%	0,38%
CIL 2016/1	10 000	1 000 000	-	37 808	-	1 037 808	0,32%	0,32%
ALW 2013	5 000	200 000	-	7 552	-	207 552	0,06%	0,06%
HL 2012/1	20 000	400 000	-	5 616	-	405 616	0,13%	0,12%
HL 2013-1	20 000	800 000	-	27 712	-	827 712	0,26%	0,25%
HL 2013-2	22 800	2 280 000	-	112 814	-	2 392 814	0,74%	0,74%
HL 2014-1 7.8% HL 2015-1 CAT B 7	30 000	3 000 000	-	32 304	-	3 032 304	0,93%	0,93%
ANS HL 2015-2 CAT B 7	15 000	1 500 000	-	9 636	-	1 509 636	0,47%	0,46%
ANS HL 2015-2 CAT B 7	10 000	1 000 000	-	48 000	-	1 048 000	0,32%	0,32%
ANS	10 400	1 040 000	-	49 920	-	1 089 920	0,34%	0,34%
HL 2016-1	10 000	1 000 000	-	31 352	-	1 031 352	0,32%	0,32%
HL 2016-1 MEUBLATEX 2010	15 000	1 500 000	-	8 772	-	1 508 772	0,47%	0,46%
TRA MEUBLATEX 2010	7 000	140 000	-	4 144	-	144 144	0,04%	0,04%
TRB MODERN LEASING	100	2 000	-	59	-	2 059	0,00%	0,00%
2012	20 000	1 600 000	-	72 288	-	1 672 288	0,52%	0,51%
SERVICOM 2012	5 000	200 000	-	8 620	-	208 620	0,06%	0,06%
STB 2011	45 000	1 927 800	-	87 408	-	2 015 208	0,62%	0,62%
STB2008-16A/1	12 500	625 000	-	18 190	-	643 190	0,20%	0,20%
STB2008-20A/1	40 000	2 400 000	-	72 896	-	2 472 896	0,76%	0,76%
STB2008-25A/1	70 000	4 760 000	-	150 584	-	4 910 584	1,51%	1,51%
STB2010/1 +0.7%	20 000	800 000	-	24 640	-	824 640	0,25%	0,25%
STB2010/1 5.3% Tunisie Leasing 2011-	75 000	4 498 500	-	148 380	-	4 646 880	1,43%	1,43%
3 Tunisie Leasing 2012-	40 000	800 000	-	34 560	-	834 560	0,26%	0,26%
1 Tunisie Leasing 2012-	20 000	1 200 000	-	35 664	-	1 235 664	0,38%	0,38%
2 TA	20 000	800 000	-	38 784	-	838 784	0,26%	0,26%
Tunisie Leasing 2013 Tunisie Leasing 2013-	15 000	600 000	-	22 464	-	622 464	0,19%	0,19%
1 Tunisie Leasing 2013-	20 000	1 600 000	-	22 880	-	1 622 880	0,50%	0,50%
2 Tunisie Leasing 2014-	4 800	480 000	=	26 392	-	506 392	0,16%	0,16%
1 Tunisie Leasing 2014-	20 000	2 000 000	-	79 904	-	2 079 904	0,64%	0,64%
2	20 000	2 000 000	-	5 808	=	2 005 808	0,62%	0,62%
Tunisie Leasing 2015-	30 000	3 000 000	-	119 232	-	3 119 232	0,96%	0,96%

	SICAV	12 313	1 273 185	<u>-</u>	<u>-</u>	11 061	1 284 246	0,40%	0,40%
	TUNISO-EMIRATIE								
	SICAV TRESOR	30 424	3 051 527	- -	<u>-</u>	62 065	3 113 592	0,43%	0,43%
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	_	31 347	1 383 482	0,43%	0,43%
	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	-8 377	527 077	0,16%	0,16%
	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 651	169 774	-	-	4 712	174 486	0,05%	0,05%
IV- Titres	des OPCVM		<u>6 382 076</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>100 807</u>	<u>6 482 883</u>	<u>2,00%</u>	<u>1,99%</u>
	FCC1 P2 170214	1 500	202 886	-	1 160	-	204 045	0,06%	0,06%
III- Titres	des FCC		<u>202 886</u>	<u>o</u>	<u>1 160</u>	<u>0</u>	<u>204 045</u>	0,06%	0,06%
	BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	3 367 705	-	9 787 705	3,02%	3,01%
	BTZc		6 420 000	-	3 367 705	-	9 787 705	3,02%	3,01%
	BTA 6.7 -04/2028 (12 ANS)	34 071	31 534 882	50 231	1 539 905	-	33 125 018	10,21%	10,19%
	BTA 5,60% -08/2022 sur 10 ans	27 000	25 727 500	615 023	473 904	-	26 816 427	8,27%	8,25%
	BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 087	-223 233	292 653	-	8 593 507	2,65%	2,64%
	BTA ⁽¹⁾		65 786 469	442 021	2 306 463	-	68 534 952	21,13%	21,08%
	Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	210 304	-	8 210 304	2,53%	2,53%
	Obligations		8 000 000	-	210 304	-	8 210 304	2,53%	2,53%
II- Titres	émis par l'Etat		80 206 469	442 021	<u>5 884 471</u>	<u>0</u>	<u>86 532 960</u>	<u>26,68%</u>	<u>26,62%</u>
	TMM+2.5	6 000	600 000	-	27 528	-	627 528	0,19%	0,19%
	5 ANS UNIFACT 2015	4 000	400 000	-	20 256	-	420 256	0,13%	0,13%
	UNIFACTOR 2013 UNIFACT 2015 7.45%	20 000	800 000	-	9 696	-	809 696	0,25%	0,25%
	UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	161 920	-	5 161 920	1,59%	1,59%
	UIB 2012-1	41 003	2 342 501	-	115 169	-	2 457 671	0,76%	0,76%
	UIB 2011-2	75 000	3 213 000	-	139 620	-	3 352 620	1,03%	1,03%
	UIB 2011-1	30 000	2 250 000	-	39 768	-	2 289 768	0,71%	0,70%
	UIB 2009 CAT C	100 000	6 500 000	-	140 000	-	6 640 000	2,05%	2,04%
	UBCI 2013	20 000	1 600 000	-	51 264	-	1 651 264	0,51%	0,51%
	SUB CAT B 7ANS Tunisie Factoring 2014-1	18 700 10 000	1 870 000 800 000	-	5 791 46 776	-	1 875 791 846 776	0,58%	0,58%
	Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS Tunisie Leasing 2016	20 000	2 000 000	-	64 416	-	2 064 416	0,64%	0,64%

¹⁾ Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 Décembre 2016, à 66.228.489 DT et peut être détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement	Surcote/ (Décote) à l'acquisition	Prix d'acquisition	Amortissement Cumulé des (Surcotes)/ Décotes	(hors	ntérêts courus (Valeur Comptable
		(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(5) + (6)
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	8 165	8 165 000	359 087	8 524 087	(223 233)	8 300 854	292 653	8 593 507
BTA 5.60 08/2022 (10 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 50	O) 25 727 500	615 023	26 342 523	473 904	26 816 427
BTA 6.7 -04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 11	B) 31 534 882	2 50 231	31 585 113	1 539 905	33 125 018
Total		69 236 000	(3 449 53	1) 65 786 469	442 021	66 228 489	2 306 463	68 534 952

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés, durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016, sur le poste "Portefeuilletitres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
Prix d'acquisition						
+ En début d'exercice (a)	176 172 231	46 733 890 *	23 027 707	394 007	11 562 455	257 890 289
+ Acquisitions	19 410 000	31 534 882	-	1 102 358	8 408 081	60 455 321
- Cessions	-	(12 482 303)	-	-	(13 588 461)	(26 070 764)
- Remboursements	(28 014 878)	-	(16 607 707)	(1 293 479)	-	(45 916 064)
= A la clôture de l'exercice (1)	167 567 352	65 786 469	6 420 000	202 886	6 382 076	246 358 782
Différences d'estimation						
+ En début d'exercice (b)	•	421 030 *	-	-	45 914	466 944
\pm Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(45 914)	(45 914)
+ Plus-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	109 185	109 185
- Moins-values potentielles à la clôture de l'exercice	-	-	-	-	(8 377)	(8 377)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	187 909	-	-	-	187 909
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(36 591)	-	-	-	(36 591)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	(130 327)	-	-	-	(130 327)
= A la clôture de l'exercice (2)	•	442 021	•	-	100 807	542 828
Créances rattachées d'intérêts						
+ En début d'exercice (c)	5 227 160	1 066 697	13 424 938	2 389	-	19 721 184
± Intérêts courus à l'achat	(350 830)	1 120 171	-	-	-	769 341
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	8 855 057	2 511 364	1 776 602	13 114	-	13 156 136
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(9 056 898)	(2 391 769)	(11 833 835)	(14 343)	-	(23 296 845)
= A la clôture de l'exercice (3)	4 674 489	2 306 463	3 367 705	1 160	-	10 349 816
Solde au 31 Décembre 2016 [(1)+(2)+(3)]	172 241 841	68 534 952	9 787 705	204 045	6 482 883	257 251 426
Solde au 31 Décembre 2015 [(a)+(b)+(c)]	181 399 391	48 221 616	36 452 644	396 396	11 608 369	278 078 416

^(°) Compte tenu d'un reclassement de présentation des surcotes et décotes initiales (enregistrées lors de l'acquisition) pour respectivement + 418.587 DT et – 1.456.500 DT, soit un ajustement net négatif du prix d'acquisition de **1.037.913 DT** avec une correction positive d'égal montant des différences d'estimation.

NOTE 5: PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES:

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2016, la somme de 1.957.618 DT contre 38.630.714 DT au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2016	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>1 953 712</u>	<u>3 905</u>	<u>1 957 618</u>	0,60%	<u>0,60%</u>
I.1 Titres à échéance supérieure à un an		0	0	o	0,00%	0,00%
I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi- liquidités)		1 953 712	3 905	1 957 618	0,60%	0,60%
UNIFACTOR	40	1 953 712	3 905	1 957 618	0,60%	0,60%
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi- liquidités)		0	0	o	0,00%	0,00%
II- Certificats de dépôt		<u>o</u>	<u>o</u>	<u>o</u>	0,00%	<u>0,00%</u>
II.1 Titres à échéance supérieure à un an		0	0	0	0,00%	0,00%
II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi- liquidités)		o	0	o	0,00%	0,00%
II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi- liquidités)		0	0	o	0,00%	0,00%
Total		1 953 712	3 905	1 957 618	0,60%	0,60%

5.2. Placements à terme :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2016, la somme de 64.805.718 DT contre 25.216.240 DT au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2016	% actif net	% actif
I- Placements à court terme		64 240 000	<u>565 718</u>	<u>64 805 718</u>	<u>19,98%</u>	<u>19,93%</u>
Placements en comptes à terme BNA	64 240	64 240 000	565 718	64 805 718	19,98%	19,93%
II- Placements à long terme		<u>0</u>	<u>o</u>	<u>o</u>	0,00%	<u>0,00%</u>
Total		64 240 000	565 718	64 805 718	19,98%	19,93%

5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Avoirs en banque	2 801 431	1 140 379
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(2 000 000)	-
Sommes à régler :	(100)	(100)
Rachats	-	-
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	524	-
Total	801 734	1 140 158

5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2016, le ratio susvisé s'élève à 20,18% et a été calculé comme suit :

	Valeur au 31/12/2016	% actif
I- Liquidités	<u>65 607 452</u>	20,18%
I.1- Placements à terme	64 805 718	19,93%
I.2- Disponibilités	801 734	0,25%
II- Quasi-liquidités	<u>0</u>	0,00%
II.1- Bons de trésor à court terme	-	0,00%
II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	0,00%
II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	0,00%
Total Général (A) = (I + II)	65 607 452	
Total Actif (B)	325 100 858	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		20,18%

NOTE 6: VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR:

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 31 Décembre 2016, une valeur comptable de 259.209.044 DT, soit 79,73% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur		Portefe	uille Titres ((1)		Placements monétaires (2)		Total	%
	Obligations	ВТА	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt	(1) + (2)	actif
ETAT	8 210 304	68 534 952	9 787 705	-	-	-	•	86 532 960	26,62%
AMEN BANK	25 977 809	-	-	-	-	-	-	25 977 809	7,99%
ATL	22 396 119	-	-	-	-	-	•	22 396 119	6,89%
UIB	19 901 979	-	-	-	-	-	-	19 901 979	6,12%
TUNISIE LEASING	16 805 896	-	-	-	-	-	•	16 805 896	5,17%
STB	15 513 398	-	-	-	-	-	-	15 513 398	4,77%
HANNIBAL LEASE	12 846 126	-	-	-	-	-	-	12 846 126	3,95%
вн	8 980 585	-	-	-	-	-	-	8 980 585	2,76%

	T		_		,			, · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
CIL	6 775 500	-	-	-	-	-	-	6 775 500	2,08%
вте	6 763 597	-	-	-	-	-	-	6 763 597	2,08%
АТВ	5 218 320	-	-	-	-	-	-	5 218 320	1,61%
AIL	5 138 288	-	-	-	-	-	-	5 138 288	1,58%
втк	4 826 426	-	-	-	-	-	-	4 826 426	1,48%
UNIFACTOR	1 857 480	-	-	-	-	1 957 618	-	3 815 098	1,17%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 113 592	-	-	3 113 592	0,96%
BNA	2 750 380	-	-	-	-	-	-	2 750 380	0,85%
ATTIJARI LEASING	1 755 176	-	-	-	-	-	-	1 755 176	0,54%
MODERN LEASING	1 672 288	-	-	-	-	-	-	1 672 288	0,51%
UBCI	1 651 264	-	-	-	-	-	-	1 651 264	0,51%
ATTIJARI BANK	1 603 328	-	-	-	-	-	-	1 603 328	0,49%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 383 482	-	-	1 383 482	0,43%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	1 284 246	-	-	1 284 246	0,40%
TUNISIE FACTORING	846 776	-	-	-	-	-	-	846 776	0,26%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	527 077	-	-	527 077	0,16%
SERVICOM	208 620	-	-	-	-	-	-	208 620	0,06%
EL WIFACK BANK	207 552	-	-	-	-	-	-	207 552	0,06%
FCC BIAT- CREDIMMO1	-	-	-	204 045	-	-	-	204 045	0,06%
CHO COMPANY	188 428	-	-	-	-	-	-	188 428	0,06%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	174 486	-	-	174 486	0,05%
MEUBLATEX	146 203	-	-	-	-	-	-	146 203	0,04%
Total Général	172 241 841	68 534 952	9 787 705	204 045	6 482 883	1 957 618	-	259 209 044	79,73%

NOTE 7: CREANCES D'EXPLOITATION:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Intérêts à recevoir	284 362	15 400
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	271 773	-
Intérêts de retard courus sur obligations	-	-
Intérêts courus sur dépôts en banque	12 588	15 400
Titres de créances échus	-	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	-
Total	284 362	15 400

NOTE 8: OPERATEURS CREDITEURS:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	402 328	425 880
Dépositaire (BNA)	150 873	159 705
Total	553 201	585 585

NOTE 9: AUTRES CREDITEURS DIVERS:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Dividendes à payer	59 228	253 818
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	30 000
Commissaire aux comptes	31 459	32 061
Conseil du marché Financier (CMF)	28 575	30 482
Rachats	19 915	53 774
Retenues à la source à payer	550	123
Autres	4 281	4 641
Total	174 008	404 899

NOTE 10 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Capital, au nominal, en début d'exercice		
Montant	326 930 700	363 492 300
Nombre de titres	3 269 307	3 634 923
Nombre d'actionnaires	4 105	4 016
Souscriptions réalisées		
Montant au nominal	275 037 600	272 830 300
Nombre de titres	2 750 376	2 728 303
Rachats effectués		
Montant au nominal	(292 588 100)	(309 391 900)
Nombre de titres	(2 925 881)	(3 093 919)
Capital, au nominal, en fin d'exercice		
Montant	309 380 200	326 930 700
Nombre de titres	3 093 802	3 269 307
Nombre d'actionnaires	4 387	4 105
Sommes non distribuables	223 629	616 063
1- Résultat non distribuable de l'exercice	279 458	672 209
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	75 884	(306 980)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	203 573	982 061
Frais de négociation de titres	-	(2 871)
2- Régularisation des sommes non distribuables	(55 829)	(56 146)
Aux émissions	675 026	272 338
Aux rachats	(730 855)	(328 484)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	770 362	154 299
Total	310 374 191	327 701 062

NOTE 11: SOMMES DISTRIBUABLES:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Résultat d'exploitation	14 856 575	15 668 742
Régularisation lors des souscriptions d'actions	5 963 941	6 102 852
Régularisation lors des rachats d'actions	(6 822 157)	(7 384 307)
Total	13 998 359	14 387 286

NOTE 12: REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre		
	2 016	2 015	
Revenus des obligations	8 855 057	9 012 832	
± Variation des intérêts courus	(201 841)	357 281	
+ Coupons d'intérêts échus	9 056 898	8 655 551	
Revenus des BTA & BTZc	4 287 966	4 742 356	
± Variation des intérêts courus	(9 937 638)	469 576	
+ Coupons d'intérêts échus	14 225 604	4 272 780	
Revenus des titres de FCC	13 114	23 997	
± Variation des intérêts courus	(1 229)	(1 557)	
+ Coupons d'intérêts échus	14 343	25 554	
Revenus des titres d'OPCVM	331 621	564 017	
Total	13 487 758	14 343 201	

NOTE 13: REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre		
	2 016	2 015	
Revenus des billets de trésorerie	242 185	620 196	
± Variation des intérêts courus	(145 377)	(2 596)	
+ Coupons d'intérêts échus	387 563	622 792	
Revenus des certificats de dépôt	582 104	1 886 565	
± Variation des intérêts courus	(18 812)	(85 334)	
+ Coupons d'intérêts échus	600 916	1 971 899	
Revenus des BTCT	-	-	
± Variation des intérêts courus	-	-	
+ Coupons d'intérêts échus	-	-	
Intérêts des comptes de dépôt	60 767	91 411	
Total	885 056	2 598 172	

NOTE 14: REVENUS DES PLACEMENTS A TERME:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre		
	2 016	2 015	
Revenus des placements en compte BNA	3 175 230	1 566 942	
± Variation des intérêts courus	349 478	216 240	
+ Coupons d'intérêts échus	2 825 752	1 350 702	
Total	3 175 230	1 566 942	

NOTE 15: CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre		
	2 016	2 015	
Rémunération du gestionnaire	1 617 085	1 690 671	
Rémunération du dépositaire	606 407	656 151	
Total	2 223 492	2 346 822	

NOTE 16: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION:

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 016	2 015
Jetons de présence	30 000	30 000
Redevance CMF	342 603	370 706
Honoraires du commissaire aux comptes	30 000	30 000
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	5 713	5 682
Rémunération du Directeur Général	9 669	10 337
TCL	40 350	37 017
Diverses charges d'exploitation	9 642	9 010
Total	467 977	492 751

NOTE 17: AUTRES INFORMATIONS:

17.1. Données par action :

Données par action	2 016	2 015	2 014	2 013	2 012
Revenus des placements	5,672	5,661	5,293	5,676	5,086
Charges de gestion des placements	(0,719)	(0,718)	(0,528)	(0,573)	(0,560)
Revenu net des placements	4,953	4,943	4,765	5,103	4,526
Autres charges d'exploitation	(0,151)	(0,151)	(0,145)	(0,155)	(0,148)
Résultat d'exploitation (1)	4,802	4,793	4,620	4,948	4,377
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,277)	(0,392)	(0,337)	(0,726)	(0,564)
Sommes distribuables de l'exercice	4,525	4,401	4,283	4,223	3,814
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,025	(0,094)	0,010 *	(0,015)	(0,005)
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,066	0,300	0,127 *	0,027	(0,019)
Frais de négociation de titres	0,000	(0,001)	(0,000)	(0,002)	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	0,090	0,206	0,136	0,011	(0,024)
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	4,892	4,998	4,756	4,959	4,353
Résultat non distribuable de l'exercice	0,090	0,206	0,136	0,011	(0,024)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,005)	(0,014)	(0,003)	0,003	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,086	0,192	0,133	0,014	(0,017)
Distribution de dividendes	4,401	4,282	4,223	3,814	3,881
Valeur liquidative	104,846	104,636	104,325	104,132	103,709

^{*} Données retraitées à des fins comparatives.

17.2. Ratios de gestion des placements :

Ratios de gestion des placements	2 016	2 015	2 014	2 013	2 012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,65%	0,50%	0,51%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,14%	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,20%	3,99%	4,09%	3,79%	3,37%

NOTE 18: TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES:

18.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2016 ainsi que les jetons de présence de 2016.

	1100100110	du Conseil nistration	Directeur Général			Autres Iministrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	
Avantages à court terme (1)	5 713	-	9 669	-	-	-	
Jetons de présence (2)	2 500	2 500	2 500	2 500	25 000	25 000	
Total 2016 [(1) +(2)]	8 213	2 500	12 169	2 500	25 000	25 000	

18.2. Transactions avec les autres parties liées :

18.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les parties liées à la société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

B.N.A CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une
	rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
B.N.A	 En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : Conserver les titres et les fonds de la société ; Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(1 617 085)	-
Rémunération du dépositaire	-	(606 407)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

18.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 Décembre 2016 comme suit :

Soldes au 31 Décembre 2016	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(402 328)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(150 873)

NOTE 19: EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE:

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société POS se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.114.243 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Autorisation pour publication:

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société POS arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 325.100.858 DT et un résultat de l'exercice de 15.136.033 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société POS, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve :

5- Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés.

Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 31 Décembre 2016 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 31 Décembre 2016. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créditeurs divers au passif seraient majorés à hauteur de 403.302 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient, au 31 Décembre 2016, une quote-part de 20,28% de l'actif corrigé sur cette base contre 20,18% de l'actif du bilan publié.

Considérant la prescription de l'action en paiement des dividendes relatifs aux exercices 2010 et antérieurs ainsi que le droit acquis à l'Etat sur les dividendes prescrits tel que reconnu par l'article 23 du décret beylical du 15 Février 1932, le Conseil d'Administration de la société POS a décidé, lors de sa réunion du 18 Avril 2016, de clôturer les comptes bancaires susvisés et de virer leur solde net à la Trésorerie Générale de Tunisie. Ces actions ont été concrétisées le 2 Février 2017.

Opinion:

6- A notre avis, sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe 5 ci-dessus, les états financiers de la société POS annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 19 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société POS au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.114.243 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3 (nouveau)** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen périodique de l'efficacité du système de contrôle interne. Le rapport d'évaluation correspondant a été communiqué au gestionnaire de la société.

A l'exception de la situation décrite au paragraphe 5 de la première partie de notre rapport général et de ses incidences potentielles, nous n'avons pas relevé, au cours de notre mission, d'autres déficiences majeures susceptibles d'impacter une telle efficacité.

- **3-** En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.
- **4-** Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 31 Décembre 2016 **20,18% de l'actif** de la société POS, soit 0,18% au-delà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 12 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes : FINANCIAL AUDITING & CONSULTING Mohamed Neji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles **200 (nouveau) et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société POS est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.
 - En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", perçoit une commission de gestion. Fixée initialement à 0,25% de l'actif net quotidien, ladite commission a été portée, par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, à 0,4% de la même assiette et ce à partir du 2 février 2015.
 - La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 1.370.411 DT hors TVA, soit 1.617.085 DT TVA incluse.
- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société POS. Elle est chargée à ce titre de :
 - ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - √ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 513.904 DT hors TVA, soit 606.407 DT TVA incluse.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §
 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
- 1. La rémunération du Président du Conseil d'Administration fixée par décision du Conseil d'Administration du 28 octobre 2013. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.
- **2.** La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.
- **C.2-** Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

		du Conseil istration	Directeur Général	
Nature de la rémunération	Charges de l'exercice		Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	5 713	-	9 669	-
TOTAL	5 713	-	9 669	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles **200 et suivants** et de l'article **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes : FINANCIAL AUDITING & CONSULTING Mohamed Neji HERGLI